

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°07

FONCIER – ANCIENS BAUX EMPHYTÉOTIQUES - RACHAT DE TERRAINS A L'ÉTAT – APPROBATION.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Lors de la création de la ville nouvelle, 3 baux emphytéotiques ont été signés avec l'Etat pour disposer, à titre gratuit, des terrains entourant le parc sud (12,7 ha), l'île du Roi (19 ha) et enfin de la Plaine des Jeux (4,9 ha). Ces baux, qui avaient été signés pour une durée de 30 ans, n'ont pas été reconduits à leur terme.

Afin de régulariser la situation, les services de l'Etat proposent de renouveler les baux de l'île du Roi et du parc sud et de céder à la ville l'emprise du lieu-dit la plaine des jeux où sont implantés les jardins familiaux et le nouveau groupe scolaire Victor Hugo. Ce vaste espace de 49 221m² est constitué des parcelles cadastrées AH 45 à 53 et BR 328 à 331 (voir plan ci-annexé).

La vente se fera au prix fixé par le service des domaines soit 296 000€. Elle se fera en 3 versements annuels de 100 000€ en 2025, 2026 et 2027, en accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture
027-212107012-2024-12-04-24-1207-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de mise en ligne : 17/12/2024

Concernant le parc sud et de l'île du Roi, les services travaillent à la finalisation des baux qui seront soumis à l'avis du Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré A l'unanimité

- **AUTORISE** le rachat à l'Etat des parcelles AH 45 à 53, et BR 328 à 331 (49 221m²) pour un coût de 296 000€ ;
- **VALIDE** l'étalement du paiement sur les exercices budgétaires 2025, 2026 et 2027
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de rachat.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

